

Le Nouveau Réseau de Proximité



SOMMAIRE

- 1- LES ENJEUX DU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE (NRP)**
- 2- L'IMPLANTATION DES SERVICES ET ACCUEILS DE PROXIMITE DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT**
- 3- LE CONSEILLER AU DECIDEUR LOCAL : NOUVEL INTERLOCUTEUR DES ELUS**
- 4- RAPPEL DES DOMAINES D'INTERVENTION DES DDFIP**

1/ Les enjeux du Nouveau Réseau de Proximité

Le nouveau réseau de proximité s'inscrit à la suite du Grand Débat, dans les annonces du Président de la République sur le redéploiement des services publics en faveur des territoires

Un double enjeu :

- assurer une meilleure accessibilité des services publics et une meilleure relation avec les usagers qui ne peuvent pas aisément se mettre en contact avec l'administration des finances, notamment dans les territoires où le sentiment d'abandon de l'État se développe
- améliorer encore les prestations de conseil en matière financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus

Il s'agit d'un effort sans précédent : le nombre de points de présence de la DGFIP va augmenter de plus d'un tiers en 3 ans, rompant avec la forte réduction du nombre d'implantations dans les précédentes années.

Une organisation du réseau de proximité des Finances publiques à destination des usagers

Un **maillage** de centres des finances publiques répartis sur **11 communes au 01/01/2022** :

- 1 Paierie départementale à Montpellier
- 6 Services de gestion comptable (SGC) : Béziers, Clermont l'Hérault, Montpellier, Saint Mathieu de Tréviers, Saint-Pons de Thomières et Sète
- 2 trésoreries hospitalières : Béziers et Montpellier
- 1 Trésorerie Amendes : Montpellier
- 6 Services des impôts des particuliers (SIP) : Montpellier (2), Béziers, Lodève, Lunel, Sète, et 4 sites rattachés à Agde, Bédarieux, Pézenas et Saint-Pons de Thomières
- 5 Services des impôts des entreprises (SIE) : Montpellier (2), Béziers, Lunel, Pézenas et une antenne à Sète
- 1 Centre des impôts fonciers (CDIF) à Montpellier avec une antenne à Béziers
- 2 Services de publicité foncière et enregistrement (SPFE) : Montpellier et Béziers et 1 service de publicité foncière (SPF) à Montpellier

et un partenariat avec tous les accueils de proximité du département :

Nombre de partenariats de la DDFIP34 au 1^{er} janvier 2022

France Services	Maison de services au public (MSAP)	Buralistes agréés
34	3	218 répartis sur 106 communes



Une organisation du réseau de proximité des Finances publiques à destination des collectivités locales

En parallèle au déploiement des modalités d'accueil des usagers, la DGFIP réorganise ses services de gestion pour garantir les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable de collectivités locales et de conseil aux élus.

☞ **Services de gestion comptable (SGC)**

Les missions dévolues aux comptables publics (paiement des dépenses, encaissement des recettes, tenue de la comptabilité) sont regroupées dans des services de gestion comptable.

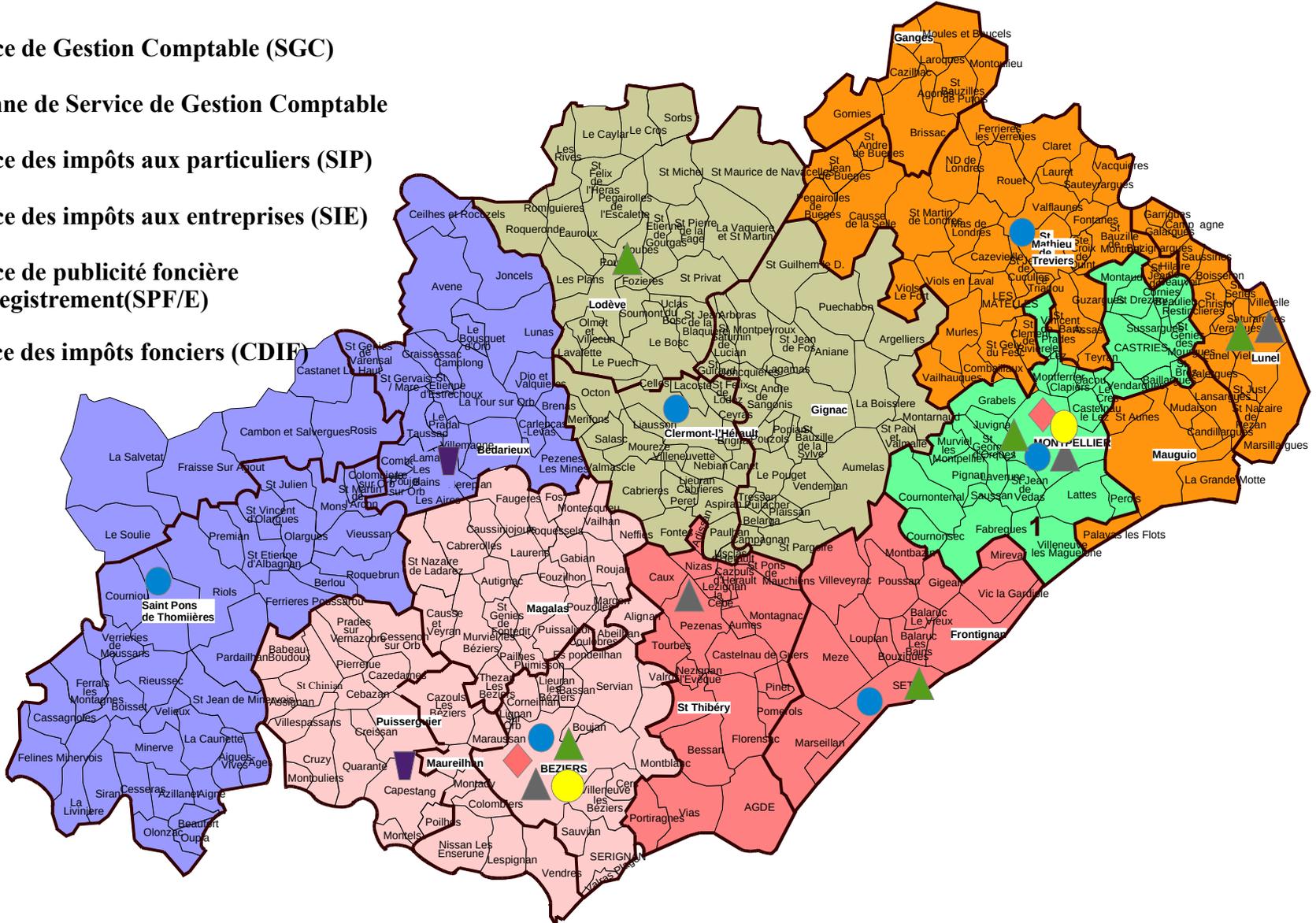
Les SGC travaillent en lien étroit et continu avec les personnels des collectivités locales. En tant que de besoin, le responsable du SGC ou ses adjoints se déplacent dans ces collectivités et sont associés aux réunions avec les élus ou leurs services.

☞ **Conseillers aux décideurs locaux (CDL)**

Des cadres possédant un haut niveau d'expertise sont affectés à la mission de conseil auprès des collectivités locales.

Implantation des services de la Direction départementale des Finances publiques de l'Hérault

- Service de Gestion Comptable (SGC)
- ▼ Antenne de Service de Gestion Comptable
- ▲ Service des impôts aux particuliers (SIP)
- ▲ Service des impôts aux entreprises (SIE)
- ◆ Service de publicité foncière et enregistrement (SPF/E)
- Service des impôts fonciers (CDIF)



3/ LE CONSEILLER AU DECIDEUR LOCAL : NOUVEL INTERLOCUTEUR DES ELUS

Interlocuteur privilégié des maires et des présidents d'EPCI, le CDL est le nouvel acteur de proximité par lequel la DGFIP renforce son offre de conseil aux collectivités locales.

Au service des élus locaux et de leurs services, il est rattaché à la Direction départementale des finances publiques.

Le CDL est en capacité de proposer une offre de conseil individualisée pour répondre aux besoins des élus dans différents domaines.

LE CONSEILLER AU DECIDEUR LOCAL : NOUVEL INTERLOCUTEUR DES ELUS

Un vaste périmètre dédié au conseil :

- ☞ **Conseil budgétaire et comptable** : sur tous les volets de la gestion financière de la collectivité (préparation budgétaire, *qualité comptable*, référentiel M57, compte financier unique, ...)
- ☞ **Conseil en matière de dépenses** : dématérialisation, contrôle allégé en partenariat, relais dans le suivi de la contractualisation,...
- ☞ **Conseil budgétaire en matière de recettes** : conseil en optimisation du recouvrement, rationalisation des régies, formation des régisseurs,...
- ☞ **Conseil financier** : réalisation et présentation d'analyses financières (prospectives et rétrospectives), gestion de dette et de trésorerie, tableau de bord financier, expertise du financement des projets d'investissement, ...
- ☞ **Conseil fiscal** : simulations fiscales, optimisation des bases, informations sur les dispositifs de péréquation, conseil sur la rédaction des délibérations de fiscalité directe locale, information sur les dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté,
- ☞ **Conseil économique et fiscal** : conseil sur projet de concession de service public, délégation, conseil sur projet de cession/acquisition, prise à bail,
- ☞ **Conseil en réingénierie des processus** : impact de la dématérialisation sur les processus comptables et financiers, projets partenariaux, ...

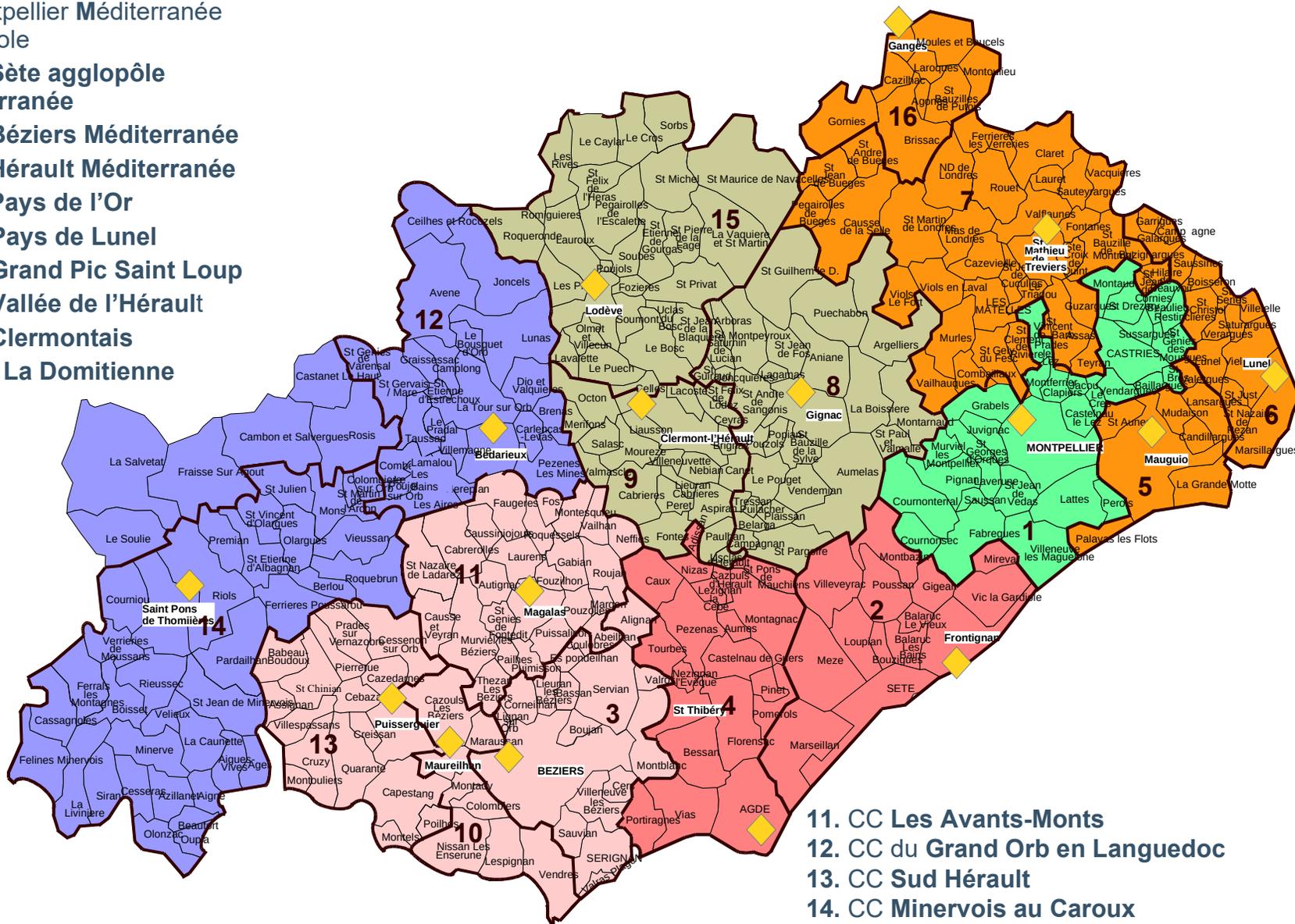
LE CONSEILLER AU DECIDEUR LOCAL : NOUVEL INTERLOCUTEUR DES ELUS

- Une implantation des emplois en cohérence avec la carte des intercommunalités
- Un expert à vos côtés, joignable dans les locaux de l'intercommunalité, par téléphone ou par mail



◆ Implantation des conseillers aux décideurs locaux

1. Montpellier Méditerranée Métropole
2. CA Sète agglomération Méditerranée
3. CA Béziers Méditerranée
4. CA Hérault Méditerranée
5. CA Pays de l'Or
6. CC Pays de Lunel
7. CC Grand Pic Saint Loup
8. CC Vallée de l'Hérault
9. CC Clermontais
10. CC La Domitienne



11. CC Les Avants-Monts
12. CC du Grand Orb en Languedoc
13. CC Sud Hérault
14. CC Minervois au Caroux
15. CC Lodévois et Larzac

4/ Rappel des domaines d'intervention des DDFIP

Les DDFIP assurent la mise en œuvre, dans le ressort territorial du département, des missions dévolues à la direction générale des finances publiques.

Ils sont des partenaires du Préfet, et disposent de domaines réservés, eu égard à certaines missions régaliennes (fiscalité, évaluations domaniales...).

Même si l'action de la DDFiP est connue des collectivités locales essentiellement en matière de gestion publique....



En matière de gestion publique :

- Réglementation comptable, production, certification et valorisation des comptes de l'État ;
- Gestion financière et comptable des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et nationaux et des établissements publics de santé ;
- Analyse financière des comptes locaux, conseil et expertise des projets publics locaux ;
- Recouvrement des recettes locales ;
- Contrôle et paiement des dépenses publiques ;
- Gestion des fonds déposés auprès de l'État et activités de préposé de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Soutien aux entreprises, notamment aux côtés des préfets et des acteurs économiques locaux et à travers les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises ;
- Gestion du régime des retraites de l'État (tenue du compte individuel retraite) et recouvrement des cotisations ;
- Paiement des agents rémunérés sur le budget de l'État (titulaires et non titulaires).

...la DDFiP exerce un panel de missions plus variées qui intéressent également les collectivités locales →



En matière fiscale :

- Définition de la politique fiscale et élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires à travers sa direction de la législation fiscale ;
- Tenue du plan cadastral et du registre des propriétés intellectuelles ;
- Détermination de l'assiette et recouvrement des impôts, droits, cotisations et taxes ;
- Contrôle fiscal et lutte contre la fraude ;
- Traitement des réclamations et requêtes juridictionnelles.
- Garante de la sécurité juridique (rescrits et demandes d'agrément fiscaux) ;
- Acteur essentiel dans l'octroi de plans de règlement des dettes fiscales et sociales (commissions des chefs de services financiers) ;
- Représentante de la France dans les négociations internationales.



En matière de réseau, de stratégie et de ressources humaines :

- Un des réseaux les plus denses des administrations d'État : plus de 100 000 agents et 4 900 services répartis sur l'ensemble du territoire ;
- Transformation numérique de l'État : offres en ligne, qualité de ses référentiels de données et adaptation constante de ses outils.



En matière de politique immobilière :

- Mise en œuvre de la politique immobilière de l'État (conception et pilotage de la stratégie patrimoniale du parc immobilier notamment) par la direction de l'immobilier de l'État ;
- Mise en œuvre des règles et des procédures relatives à l'acquisition, à la gestion, à la cession et à l'évaluation des biens domaniaux.

POUR ACCOMPAGNER LES PREMIERS PAS DES ELUS DANS LES FINANCES LOCALES

Huit vidéos sont à votre disposition sur Dgfipmedia, la chaîne youtube de la DGFIP : vocabulaire de base et points de vigilance à connaître, en 5 minutes à peine pour chaque thème.



<https://www.youtube.com/user/dgfipmedia>

Les titres disponibles :

- Les nouveaux interlocuteurs des maires à la DGFIP ;
- Comment savoir si un service public local est soumis à la TVA ;
- Qualité comptable : de nouveaux outils à la disposition des maires ;
- Quels moyens de paiement proposer aux usagers ;
- Le calendrier fiscal du maire ;
- Comment travailler en mode dématérialisé avec son comptable public ;
- Comment diversifier et mieux piloter les recettes locales ;
- Se prémunir contre les escroqueries aux faux ordres de virement.

Merci de votre attention